

## L'INTERVENTION SOCIALE FACE À L'IMPÉRATIF SÉCURITAIRE

Système de défiance et colonisation du monde vécu

Bruno Michon

De Boeck Supérieur | « Pensée plurielle »

2020/1 n° 51 | pages 41 à 56

ISSN 1376-0963

ISBN 9782807393844

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2020-1-page-41.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# L'intervention sociale face à l'impératif sécuritaire

Systeme de défiance et colonisation du monde vécu

BRUNO MICHON

**Résumé :** L'auteur interroge les effets de la politique publique de lutte et de prévention contre la radicalisation dans le secteur de l'intervention sociale. Suite au discours d'Emmanuel Macron appelant à lutter contre le « séparatisme islamiste », l'auteur s'attache à comprendre les difficultés d'une politique faisant dialoguer grammaire sécuritaire et grammaire sociale. À partir d'une enquête de terrain de quatre ans s'appuyant sur la méthode de la participation observante et sur des entretiens semi-directifs, l'auteur propose une analyse du système de défiance généralisée générée par cette politique. La colonisation du travail social par la grammaire sécuritaire empêche les professionnels de l'intervention sociale d'accomplir leur mission. Pour conclure, l'auteur propose un changement de paradigme à partir du concept de « prévention des polarisations ».

**Mots clés :** radicalisation, communautarisme, séparatisme, polarisation, intervention sociale.

« [...] tous ceux qu'on appelle les "travailleurs sociaux" – assistantes sociales, éducateurs, magistrats de base et aussi, de plus en plus, professeurs et instituteurs – constituent ce que j'appelle la main gauche de l'État, l'ensemble des agents des ministères dits dépensiers qui sont la trace, au sein de l'État, des luttes sociales du passé. [...] »  
Pierre Bourdieu (1998, p. 9)

## Introduction

Le 18 février 2020, Emmanuel Macron alors en visite à Bourtzwiller, un quartier de « reconquête républicaine » de la commune de Mulhouse dans le Haut-Rhin, tient une conférence de presse présentant son plan de lutte contre le « séparatisme islamiste »<sup>1</sup>. Lors de cet événement, le président affirme la nécessité de lutter contre « des parties de la République qui veulent se séparer du reste, qui, au fond, ne se retrouvent plus dans ces lois, dans ses codes, ses règles [...] ». Bien que souhaitant éviter l'emploi de la notion de « communautarisme »<sup>2</sup>, celle-ci reste au cœur de ce nouveau dispositif. Le mot « communautarisme » et ses dérivés apparaissent ainsi à six reprises dans l'allocution présidentielle.

Le plan de lutte contre le séparatisme islamiste présenté ce jour-là s'inscrit dans la continuité de la politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation initiée en 2014. Portée par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), la lutte contre le communautarisme constitue une nouvelle étape de la lutte contre la radicalisation. L'objectif annoncé est d'intervenir le plus en amont possible du « passage à l'acte » violent. Le « séparatisme islamiste » est ici considéré comme le terreau d'une radicalisation violente<sup>3</sup>.

Communautarisme, séparatisme, radicalisation, année après année les concepts se superposent et viennent interroger directement les professionnels chargés de mettre en œuvre cette politique publique. Parmi ces derniers, les professionnels de l'intervention sociale occupent une place de choix<sup>4</sup>. Impliqués dans la prévention, dans la détection et dans l'accompagnement de la radicalisation, ils sont aujourd'hui amenés à lutter contre le communautarisme<sup>5</sup>.

Cette question a fait l'objet d'un certain nombre de travaux ces trois dernières années. Signalons entre autres les ouvrages et articles de David Puaud et de Lionel Clariana, consacrés au travail social et plus spécifiquement à la protection de l'enfance. Ce dernier décrit ainsi l'évolution des interventions socio-éducatives d'une visée émancipatrice à une normalisation des

---

<sup>1</sup> La transcription de la conférence de presse est consultable à cette adresse : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/protéger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse> (consulté le 3 mars 2020).

<sup>2</sup> La justification du Président est à cet égard intéressante. Celui-ci affirme en effet préférer le mot séparatisme à celui de communautarisme, « parce que nous pouvons avoir dans la République française des communautés ». Cette affirmation constitue une des rares reconnaissances publiques de la présence de communauté dans la République française.

<sup>3</sup> Comme en témoigne par exemple la description de l'appel à projets pour le « fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020 » de la préfecture du Bas-Rhin. Disponible sur <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>.

<sup>4</sup> Il n'existe à l'heure actuelle aucune définition communément admise pour circonscrire strictement l'intervention sociale (Beynier, 2006). Dans cet article, nous entendons par intervention sociale, l'ensemble des métiers canonique du travail social (article L.451-1 du Code de l'action sociale et des familles) auxquels s'ajoutent les métiers de l'Éducation populaire (Lebon, 2018).

<sup>5</sup> Cette évolution est actée par la circulaire du 10 janvier 2020 intitulée « Circulaire relative à la protection de la laïcité et à la lutte contre la radicalisation et le communautarisme ». Disponible sur <https://www.gouvernement.fr/> (consulté le 9 mars 2020).

comportements et en particulier des pratiques religieuses (Clariana, 2017, p. 191<sup>6</sup>). David Puaud décrit lui aussi la façon dont la prévention de la radicalisation oblige l'administration sociale a développé des « dispositifs de sécurité » visant la mise en conformité des citoyens à une « bonne religion », à une religion « normalisée (Puaud, 2018, p. 65). Dans la littérature internationale, les mêmes questionnements émergent autour de l'implication du travail social dans une politique de sécurité publique<sup>7</sup>.

Dans la continuité de ces travaux, nous nous intéresserons plus particulièrement à la lutte contre le « séparatisme islamiste », dernier volet de la politique publique de lutte contre la radicalisation. À partir d'une recherche portant sur l'implication des travailleurs sociaux dans la politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation et du communautarisme, cet article propose de décrire les enjeux et les modalités de participation pour le travail social. Nous nous intéresserons particulièrement aux modalités de croisement d'une logique de sécurité publique avec celle de l'accompagnement social et plus généralement de l'intervention sociale.

Pour ce faire, après avoir présenté l'enquête et sa méthode, nous nous attacherons à décrire les modalités de participation des travailleurs sociaux au cœur de ces politiques publiques. Puis, nous proposerons une analyse de cette participation en deux temps, la première s'attachera à décrire les relations entre les professionnels de la sécurité publique et les professionnels du secteur social, la seconde se focalisera sur la prévention du séparatisme.

## 1. Présentation de l'enquête et méthodologie

L'enquête sur laquelle repose cet article s'inscrit dans le cadre du projet de recherche RIGORAL, « Religiosités intensives, rigorismes et radicalités<sup>8</sup> ». L'enquête a débuté depuis bientôt 2 ans. La méthode utilisée s'appuie sur deux types de données de terrain : la participation observante (Soulé, 2007) et les entretiens semi-directifs.

---

<sup>6</sup> On retrouve ici l'analyse de Delphine Serre quant au mandat de surveillance des familles des assistantes de service social (Serre, 2010).

<sup>7</sup> Signalons pour l'Angleterre l'article de Tony Stanley et Surinder Guru (2015) interrogeant le bon niveau d'implication des travailleurs sociaux. Pour les États-Unis, les travaux de Heidi Ellis et Saida Abdi (2017) construisent une réflexion sur le travail social communautaire comme prévention de la radicalisation. En Suisse, Miryam Eser Davolio pose la question du risque de polarisation émergent des politiques de lutte contre la radicalisation (2015).

<sup>8</sup> Ce projet de recherche, financé dans le cadre d'un projet de l'Agence Nationale de la Recherche, interroge les types d'articulation entre intensités religieuses, rigorismes et (in)transigeantismes. Ce projet de recherche interroge donc directement les liens entre des pratiques religieuses rigides généralement jugées, dans les discours médiatiques et politiques comme « communautariste » et le phénomène de la radicalisation. L'École Supérieure Européenne de l'Intervention sociale au sein de laquelle l'auteur de l'article exerce la fonction de chercheur est quant à elle chargée de la partie de l'enquête consacrée au travail social.

## 1.1. La participation observante <sup>9</sup>

Impliqué dès 2015 dans la politique publique par le biais d'actions de formation ou de projets de prévention, j'ai débuté très rapidement un travail ethnographique pour mieux comprendre ce qui se déroulait sous mes yeux. La participation observante constitue une méthodologie adaptée à cette situation. Il s'agit d'une méthode reflétant l'implication du chercheur sur son terrain. Éloignée de l'idée d'un observateur neutre présent dans l'observation participante, la participation observante place la subjectivité du chercheur, au cœur du dispositif de recherche. Cette subjectivité est partagée par le chercheur avec les acteurs rencontrés. Il n'était ainsi pas rare que les acteurs rencontrés durant l'enquête aient assisté, quelques jours auparavant, à une formation, une conférence ou participé à un projet que je coordonnais sur les questions de radicalisation. Cette implication constituait à la fois une position privilégiée pour accéder aux terrains, au lieu de « pouvoir », mais amenait aussi un rapport particulier avec les personnes enquêtées. En effet, souvent considéré comme « celui qui sait », les personnes rencontrées me renvoyaient souvent à ce statut de « sachant », craignant de « dire des bêtises ». L'immersion au long cours sur le terrain a toutefois permis, dans la majorité des situations, de dépasser ce biais méthodologique.

Les observations se sont déroulées entre avril 2016 et mars 2020. Il est possible de les regrouper en cinq grandes catégories : les actions de formation, les projets de prévention, les projets internationaux, la participation à des instances institutionnelles (comité d'éthique, réunion de partenaires), la participation à des événements liés à la recherche (séminaire, colloque...). L'ensemble de ces événements ont été retranscrits dans un carnet de terrain à partir duquel l'analyse proposée ci-dessous fut construite.

## 1.2. Les entretiens semi-directifs

De manière plus traditionnelle, les observations réalisées dans le cadre des différents événements décrits ci-dessus ont été complétées par des entretiens semi-directifs auprès de professionnels de l'action sociale en particulier ou de l'intervention sociale plus généralement. À l'heure actuelle, 17 professionnels ont été interrogés <sup>10</sup>.

Dix de ces professionnels exercent un métier du travail social (éducateur spécialisé, assistant de service social ou conseiller en économie sociale ou familiale), deux d'entre eux exercent un métier dans le secteur de l'Éducation populaire (animateur socioculturel), deux d'entre eux sont fonctionnaires territoriaux et trois d'entre eux exercent d'autres types de métier (professeur, chargé de mission, etc.).

---

<sup>9</sup> À partir de ce point, nous emploierons le « je » lorsque l'auteur de l'article est directement impliqué dans la situation et le « nous » lorsque nous cherchons à entraîner le lecteur à notre suite (De Sardan, 2000).

<sup>10</sup> Ces entretiens ont été réalisés conjointement avec Lilli Soussoko, doctorante en science politique à l'Université de Strasbourg entre mars 2018 et avril 2019 que je tiens à remercier chaleureusement ici.

L'ensemble de ces données a fait l'objet d'une analyse qualitative basée sur les principes de la théorie enracinée (Corbin et Strauss, 2004). Les catégories d'analyse ont été développées tout au long de l'enquête par un aller-retour entre les données empiriques et la théorisation. Le logiciel d'analyse atlas t.i. a été utilisé pour systématiser ce processus.

## **2. Les politiques publiques autour de la radicalisation, rupture et continuité**

Afin d'inscrire notre analyse de la mobilisation du travail social dans la politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation et du communautarisme, il convient dans un premier temps de proposer une analyse succincte du développement de cette politique publique et sur la manière dont, progressivement, la « main gauche » de l'État s'est trouvée mobilisée.

### **2.1. Du terrorisme à la radicalisation**

Le modèle français de lutte antiterroriste naît en 1986 à la suite des attaques terroristes commises à Paris par des membres du Hezbollah libanais. Instaurant une justice exceptionnelle, de nouvelles infractions sont créées (Alix et Cahn, 2017). En 1996, encore une fois en réaction aux attaques terroristes commises l'année précédente, l'arsenal juridique antiterroriste se transforme en instaurant l'idée d'une prévention pénale.

À cette période toutefois, la lutte antiterroriste reste une prérogative des services de sécurité, il faut attendre la série d'attentats djihadistes débutant à Toulouse en 2012 pour qu'émerge le concept de radicalisation et avec lui l'implication de l'intervention sociale. La politique publique française de lutte et de prévention de la radicalisation s'inscrit ainsi à la fois dans la continuité et dans la rupture avec ces premières politiques antiterroristes. Dans la continuité tout d'abord puisque l'objectif de cette politique publique reste d'empêcher la réalisation d'attentat sur le sol français, rupture ensuite puisqu'une nouvelle terminologie – celle de « radicalisation » – prend acte d'une transformation majeure. Francesco Ragazzi décrit une double évolution. Évolution des politiques « dures » d'antiterrorisme vers une restriction de plus en plus importante des libertés et évolution des politiques « douces » de prévention de la radicalisation vers un « multiculturalisme policier ». Pour ce politiste, en ne cherchant plus uniquement à empêcher la commission d'attentat, mais à intervenir dans le processus préalable dans lequel l'individu s'inscrit avant de commettre l'attentat, l'antiterrorisme change de nature. L'auteur définit le multiculturalisme policier comme « la reconnaissance et la gestion de la diversité dans une perspective de sécurité » (Ragazzi, 2014, p. 6).

Contrairement à ses voisins néerlandais et britanniques qui s'emparent du concept de radicalisation dès les années 2000, il faut donc attendre les premiers départs de combattants français en Syrie et les attentats de Mohammed

Merah en 2012<sup>11</sup> pour que la France fasse de même. La définition de la radicalisation posée par les pouvoirs publics reprend peu ou prou celle de Fährad Khosrokhavar. Dans son référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation, le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance affirme ainsi : « La radicalisation se définit par trois caractéristiques cumulatives : un processus progressif, l'adhésion à une idéologie extrémiste, l'adoption de la violence » (SG-CIPD, 2015<sup>12</sup>). Il faut reconnaître que les débats conceptuels n'occupent que peu de place dans la littérature grise des circulaires et des rapports publics, l'accent étant très largement mis sur les actions et les mesures déployées.

La politique publique française se caractérise par deux éléments essentiels : sa décentralisation et son pilotage administratif. C'est la circulaire du 29 avril 2014 qui fixe ce cadre, toujours d'actualité. Ce sont donc bien les administrations déconcentrées de l'État qui sont chargées de mettre en œuvre les trois missions de la lutte contre la radicalisation : prévention, détection et traitement (Andersen, 2015). Concrètement, chaque préfecture coordonne une cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) réunissant, et c'est là une nouveauté, acteurs de la sécurité et acteurs éducatifs.

Cette politique publique s'appuie donc sur les ressources propres à chaque territoire pour déployer l'arsenal de mesures décidées au niveau national. L'innovation principale étant, comme nous l'avons mentionnée, la délégation à des acteurs de l'intervention sociale d'un pan important de l'accompagnement, de la détection et de la prévention de la radicalisation. Ce phénomène est ainsi décrit par le politologue Francesco Ragazzi :

*« Bien que les professionnels de l'antiterrorisme, en France, se gardent bien de vouloir distinguer le "bon musulman du mauvais musulman" – une tâche ingrate qui va à l'encontre des principes de l'ordre républicain –, la logique de la lutte contre la radicalisation ne leur laisse pas d'autre choix. [...] Avec l'instauration des systèmes de dépistage de la radicalisation, les professionnels de la sécurité tentent par ailleurs de déléguer cette tâche difficile non seulement à leurs collègues des autres corps de police, mais également à un grand nombre de professionnels dont ce n'est pas, a priori, la fonction (enseignants, travailleurs sociaux ou les personnels hospitaliers) » (Ragazzi, 2014, p. 38).*

Concrètement, les acteurs de l'intervention sociale sont mobilisés sur les trois niveaux de la politique publique. Au niveau de la prévention primaire par la promotion des valeurs de la République, de la laïcité, de l'esprit critique, etc.<sup>13</sup>, au niveau de la détection par le signalement des « signaux faibles » de la radicalisation (Puaud, 2018) et au niveau de l'accompagnement par la prise

<sup>11</sup> Pour une histoire plus approfondie du transfert du concept de radicalisation en France, nous renvoyons à l'article de Francesco Ragazzi intitulé « Vers un "multiculturalisme policier" ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays Bas et au Royaume-Uni » (2014).

<sup>12</sup> Rappelons que pour Fährad Khosrokhavar, la radicalisation est « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel » (Khosrokhavar, 2014, pp. 8-9).

<sup>13</sup> Nous renvoyons à cet égard au Plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 intitulé « Prévenir Pour Protéger ».

en charge, généralement psychologique et sociale, des individus considérés comme radicalisés.

## 2.2. De la radicalisation au communautarisme

La suite logique de l'évolution de l'antiterrorisme vers la radicalisation est son ouverture vers une lutte et une prévention du communautarisme ou plus exactement, pour reprendre les termes du président de la République, du séparatisme islamiste. En décalant l'action publique le plus en amont possible de l'acte terroriste, la lutte contre le communautarisme devient, dans la culture politique française, la condition *sine qua non* de la restauration de l'ordre républicain et du vivre ensemble, comme le résume ici Fabrice Dhume : « De même que c'est la pensée raciste qui invente et produit des "races"; le discours sur le communautarisme s'invente des communautés pour figurer un outsider. [...] Il impute malgré tout aux groupes sociaux qu'il veut dénoncer une communauté d'origine ou de sexe, etc., où cette caractéristique est supposée essentielle et l'appartenance indéfectible » (Dhume, 2016, p. 52).

Le succès de cette notion est tout d'abord parallèle à l'histoire de la lutte antiterroriste. Né dans les années 1980 pour donner du sens aux premières affaires du foulard islamique, le « communautarisme » vient qualifier les revendications d'une partie de la société française et particulièrement des citoyens musulmans (mais aussi par exemple de la « communauté » homosexuelle). Considéré avant tout comme un souhait de se soustraire à l'universalisme, à la laïcité, bref au vivre ensemble républicain, le topos du « communautarisme » de certains musulmans est avancé à chaque nouvel événement repris dans les médias et dans les discours politiques (Baby-Loup, burkini, Tariq Ramadan...) (Lorcerie, 2007 ; Schlegel, 2016).

Le rapprochement du communautarisme et de la radicalisation est quant à lui plus récent. Présent en filigrane dans le plan de prévention du gouvernement (*op. cit.*), il explique les mesures de contrôle renforcé des établissements hors contrats, des clubs sportifs, les actions de promotion de la laïcité et des valeurs de la République. C'est toutefois bien le discours du président de la République à Mulhouse qui institue le rapprochement entre ces deux termes. L'idée est somme toute relativement simple. La radicalisation violente se nourrissant du souhait d'une partie de la population musulmane de se couper du corps de la nation, il convient, pour lutter contre la radicalisation, de prévenir ce séparatisme.

L'amalgame actuel entre les « signaux faibles » de radicalisation et les « atteintes à la laïcité » confirme cette évolution. Dans cet article, nous ne discuterons pas des nombreuses critiques qu'il est possible d'adresser à cette évolution (stigmatisation de la population musulmane, absence de considération sur la situation réelle du repli communautaire en France, conception non plurielle des communautés ciblées...). Nous nous attacherons à la description des effets de la mobilisation des acteurs de l'intervention sociale dans ces politiques publiques.

### 3. Des travailleurs sociaux face à la radicalisation et au communautarisme

#### 3.1. Sécuritaire et prévention : une grammaire complexe du risque et de la confiance

On peut rappeler avec David Puaud que trois missions s'entrechoquent dans l'action publique autour de la radicalisation (Puaud, 2018, p. 151) :

- prévention de la délinquance,
- prévention de la radicalisation,
- protection de l'enfance.

L'action publique récente contre le communautarisme ajoute un quatrième volet :

- lutte contre l'islamisme et le repli communautaire.

Cette quatrième mission étant récente, il est encore complexe d'en faire une analyse systématique. Il est toutefois possible d'en dresser les grandes lignes à partir des circulaires et discours récents et disponibles sur le site du gouvernement <sup>14</sup>.

Chacune de ces quatre missions constitue ce qu'Alfred Schütz nomme des « provinces de sens » (Schütz, 2007, p. 129). C'est-à-dire une réalité à la fois sociale et individuelle encadrée par le droit, constituée d'acteurs pris dans une histoire qu'ils reproduisent et qu'ils transforment et qui repose sur un univers de signification partagé et en débat. L'ensemble de la politique publique autour de la radicalisation est construit comme transversale, ce qui explique la mobilisation des moyens de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance dès la mise en place des CPRAF. Les logiques propres à chacun de ses volets s'entrechoquent et amènent des injonctions contradictoires.

Nous avons essayé de résumer dans le tableau suivant le pilotage institutionnel, les risques spécifiques auxquels s'adressent chacune de ces missions et la population visée.

	<b>Pilotage</b>	<b>Risque identifié</b>	<b>Population visée</b>
<b>Protection de l'enfance</b>	Conseil départemental	Maltraitance et non-respect des besoins fondamentaux de l'enfant.	Parents et enfants (de milieu populaire pour la prévention secondaire et tertiaire) (Boucher, 2012)
<b>Prévention de la délinquance</b>	CIPDR/ Préfecture	Délinquance juvénile dans les quartiers populaires	Jeune délinquant (de milieu populaire) (Mucchielli, 2016)
<b>Prévention de la radicalisation</b>	CIPDR/ Préfecture	Radicalisation violente et terrorisme	Jeune musulman
<b>Lutte contre l'islamisme et le repli communautaire</b>	CIPDR/ préfecture	Fragmentation de la société	Musulmans de quartier populaire

<sup>14</sup> Je me suis entre autres appuyé sur le discours du Président précédemment cité, sur les directives liées à l'orientation des fonds FIPD (décret n° 2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le Code de la sécurité intérieure et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance), sur les appels à projets FIPD lancés par les différentes préfectures au niveau départemental et sur différents interviews dans des journaux et revues.

Le tableau ci-dessus a l'inconvénient de figer chacune des missions présentées. La réalité est bien plus celle d'un entrecroisement et d'un télescopage permanent des logiques et des discours. Le rapprochement entre logique sécuritaire et protection de l'enfant s'inscrit dans la longue histoire de l'enfance délinquante sur laquelle nous ne reviendrons pas (Yvorel, 2009). Ce rapprochement a connu avec la loi du 5 mars 2007 un renforcement qui préfigure la dynamique de la prévention et de la lutte contre la radicalisation (échange d'information, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance...). Ceci facilite donc la logique de coopération entre services de sécurité et services sociaux souhaités dans les différentes directives autour de la radicalisation présentés ci-dessus. Les agents de la préfecture utilisent la grammaire de l'intervention sociale pour justifier l'intervention auprès des familles, les acteurs de la protection de l'enfance utilisent la grammaire de la sécurité publique lorsqu'ils utilisent les « indicateurs de basculement » mis à disposition par la préfecture, etc. Il n'en reste pas moins que chacune de ces missions obéit à des objectifs propres et est portée par des services et des métiers différents.

Chacune des missions présentées ci-dessus répond à des risques dont la définition et l'orientation impliquent une mise en ordre spécifique de la gestion des populations « à risque » (Foucault, 2004). Comme en témoigne le tableau récapitulatif ci-dessus, une grammaire spécifique du risque émerge de chacun des volets de la politique publique entourant le risque de radicalisation. Ainsi, trois des quatre missions sont confiées à la même instance, la préfecture au niveau local et le CIPDR au niveau national, elles font ressortir une population à risque : le jeune musulman de quartier populaire. Le quatrième volet, celui de la protection de l'enfance, n'ignore pas la dimension du contrôle social (Boucher, 2012), mais développe une tout autre grammaire du risque s'appuyant sur la promotion des besoins de l'enfant.

En croisant ces différents volets antagoniques et en exigeant une coopération entre eux, la politique publique autour de la radicalisation crée mécaniquement les conditions de ce que nous appellerons un « système généralisé de défiance ». Le risque appréhendé par les services de sécurité n'est pas le même que le risque du travailleur social. Cette difficulté n'est pas spécifique à la radicalisation, la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance en 2006-2007 s'est heurtée à des difficultés similaires. Pourtant, les travailleurs sociaux rencontrés témoignent d'une différence entre les deux. Comme dans cet entretien où Irène, assistante de service social, dans un Conseil départemental parle de sa relation aux services de sécurité sur une situation de radicalisation qu'on lui demande d'accompagner :

*« Quand il s'agit de délinquance ou de réseaux de toxicomanie, les réseaux de gendarmerie sont collaborants. Je veux dire, sans divulguer d'information, ils vont être en capacité de nous aiguiller dans des directions... je veux dire y a... y a un vocabulaire qui permet de comprendre ce qui se fait. Là, au niveau sécurité publique, y a rien. Tout le monde soupçonne tout le monde et personne ne va pouvoir communiquer. En fait, on fait pas confiance quoi. Mais voilà c'est secret. Ça me dépasse. » (Irène, Assistante sociale, Conseillère territoriale, Conseil départemental, 54 ans)*

Le mot clé est ici celui de la confiance. Dans le même entretien, Irène exprime ainsi son sentiment face aux services de sécurité : « *On joue pas dans*

*la même cour.* » Contrairement à ce que j'ai pu entendre à de nombreuses reprises dans les propos des agents de la préfecture et des services de sécurité, la posture de refus de principe de collaboration avec les services de sécurité reste extrêmement minoritaire chez les travailleurs sociaux. Il semblerait que ce soit l'absence de confiance qui découle d'une hiérarchie implicite des risques – le risque sécuritaire étant conçu comme plus prégnant que le risque social – qui soit en jeu ici.

Cette hiérarchie implicite est la base même de l'ensemble de la politique publique autour de la radicalisation. Sur le terrain, les grammaires du risque préexistantes de chaque volet de la politique publique s'affrontent et font ressortir, dans l'action, des « cultures du risque » antagoniques desquels découlent, dans l'action, l'impossibilité de la confiance. Cette absence de confiance est un topos récurrent de l'ensemble des entretiens et des quatre ans de participation observante comme en témoigne ces deux notes extraites de mon carnet de terrain :

*Le 24 avril 2018*

*« J'ai rendez-vous avec un chargé de mission radicalisation d'une préfecture du Grand Est dans un café. Il s'agit de discuter des relations entre le travail social et les services de la préfecture. Après les amabilités d'usage, M. J. exprime sa compréhension du cadre déontologique du travail social, mais affirme dans la même phrase qu'il est trop contraignant et que l'absence de confiance des travailleurs sociaux empêche les services de sécurité de faire leur métier. »*

*Le 15 janvier 2020*

*« Avec d'autres travailleurs sociaux nous sommes convoqués par M. H un agent de la préfecture chargé de coordonner à l'échelle d'une région la politique de lutte et de prévention de la radicalisation. Cet ancien agent de la DGSJ est accompagné de deux collègues. Il s'agit avant tout de nous faire remonter les critiques des préfectures vis-à-vis de l'action que nous menons sur la prévention de la radicalisation avec certains travailleurs sociaux, psychologues, psychiatre, etc. M. H nous fait remonter les critiques. Les préfectures estiment que nous sommes soit trop critiques vis-à-vis de la politique publique, soit simplement pas assez impliquée dans celle-ci. À plusieurs reprises celui-ci affirme « c'est d'abord une question de confiance, il faut qu'on apprenne à se connaître et après tout ira bien... »*

Le nœud donc autour duquel se noue la critique des services de sécurité au travail social est celui de l'absence de confiance dont leur témoigneraient les professionnels. Ces derniers invoqueraient le secret professionnel pour rendre la coopération la plus complexe possible. J'ai assisté à de très nombreuses passes d'armes entre travailleurs sociaux et service de sécurité autour du secret professionnel. Le secret professionnel apparaît ici comme la seule ressource à leur disposition pour renverser la hiérarchie implicite des risques et réinstaurer un semblant d'égalité.

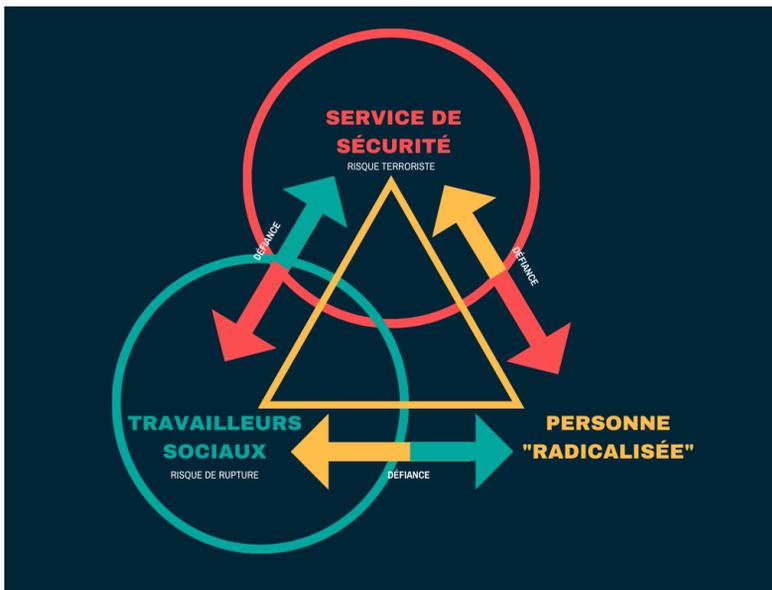
Le nœud de la critique du travail social envers les services de sécurité se noue quant à lui autour de l'impossibilité même de la confiance. Émerge ici ce que nous appellerons un « système de défiance », croisant grammaire du risque antagonique et absence de confiance. Le risque pour les services de sécurité est avant tout le risque terroriste qu'une absence de confiance des

travailleurs sociaux renforcerait. Le risque pour les travailleurs sociaux est avant tout social, il est celui de la rupture dans l'accompagnement et de la nécessaire confiance entre la personne accompagnée et le travailleur social. Comment en effet à la fois pour un travailleur social :

- garder la confiance des usagers,
- empêcher des jeunes de partir en Syrie ou de commettre un attentat,
- travailler avec les services de sécurité sans compromettre le cadre déontologique,
- éviter de produire ce qu'on cherche à prévenir en renforçant le sentiment d'exclusion.

De cela découle un système généralisé de défiance que nous avons cherché à résumer dans le schéma suivant. Le travailleur social ne peut inscrire son accompagnement dans une relation de confiance par la définition même (sécuritaire) de la problématique ; les responsables de la sécurité publique ne peuvent faire confiance aux travailleurs sociaux dont la grammaire du risque s'oppose à la leur ; et inversement, pour les mêmes motifs, les travailleurs sociaux ne peuvent faire confiance aux agents de la sécurité publique.

**Figure 1. Système généralisé de défiance**



Il n'est pas impossible que, comme pour les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), une forme de confiance puisse s'instaurer avec le temps. Cela nécessiterait toutefois une redéfinition des hiérarchies implicites entre risque sécuritaire et risque social, ce qui nous semble, à l'heure actuelle, plus qu'improbable.

### 3.2. Radicalisation et communautarisme, colonisation du monde vécu et réflexivité

Depuis les premières affaires du foulard à la fin des années 1980, l'islam concentre l'attention et les interrogations de travailleurs sociaux peu formés à la question religieuse et souvent rétifs à sa prise en compte dans leurs pratiques (Verba, 2014). La politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation vient donc s'inscrire dans près de 30 ans d'une relation complexe et d'un brouillage conceptuel permanent entre pratique rigoriste, fondamentalisme religieux, islamisme et communautarisme. Ainsi, lors des nombreuses formations sur la prévention de la radicalisation auxquelles j'ai participé, les travailleurs sociaux présents évoquaient très majoritairement des situations liées à des pratiques religieuses strictes ou à de « l'entre-soi » de certaines communautés ethno-nationales (tchéchène et turc entre autres), bien plus qu'à des situations d'engagement radical violent de leurs publics. Tant dans ces interventions que dans les entretiens, le référent « radicalisation » et le référent « communautarisme » sont intimement reliés.

Lors d'un entretien avec Eddy, éducateur en prévention spécialisée, le communautarisme qualifie les évolutions qu'ils constatent sur son territoire autour du religieux et plus particulièrement du voile :

*« E : y a une crispation, je pense... on est en période de crise, donc les gens se replient sur eux... sur... une espèce une forme de communautarisme. »*  
(Eddy, éducateur spécialisé, prévention spécialisée, Association, 50 ans)

De la même manière alors que je demandais à Irène à quel moment le sujet de la radicalisation est apparu dans sa pratique, sa réponse donne une place importante au voile et à ce qu'elle qualifie comme « communautarisme ».

*B.M. : et professionnellement ?*

*I : professionnellement, j'intervenais, j'ai travaillé pendant plus de dix ans sur un même secteur rural, un territoire, une commune [...] avec une forte concentration de population d'origine turque. Des Turcs qui viennent de divers horizons et y a eu historiquement une politique plus favorable d'intégration avec des médiateurs, un réseau associatif qui s'était mis en place qui soutenait cette population d'origine étrangère pour l'apprentissage du français et ces cinq, sept dernières années, y a eu un changement politique et un désinvestissement des fonds publics par rapport à ces publics-là, et j'ai observé des phénomènes de renfermement communautaire, qui moi se voyaient à travers le port du voile des femmes, des femmes qui avaient grandi en France, suivi une scolarité que j'avais côtoyées les cheveux à l'air et qui au fur et à mesure se voilaient. Ça m'a questionné. »*

(Irène, Assistante sociale, Conseillère territoriale, Conseil départemental, 54 ans)

Cet extrait d'entretien témoigne bien des difficultés de nommer une pratique religieuse qui vient interroger les normes sociales de cette professionnelle ainsi que les normes sociales défendues dans la politique publique de prévention de la radicalisation <sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Pour un exemple dans le milieu scolaire, voir Lorcerie (2017).

L'entretien fait état du malaise provoqué par le voilement et certaines pratiques religieuses qui heurtent de plein fouet le principe de « non-jugement » et « d'accueil inconditionnel » du travailleur social. Le brouillage entre liberté de conscience, égalité femme-homme, risque de radicalisation, repli communautaire empêche Eddy et Irène d'approcher et d'accompagner cette situation de manière habituelle. On retrouve ici les analyses de Delphine Serre quant aux normes sociales implicites des travailleurs sociaux<sup>16</sup>.

Les constats d'un grand nombre de travailleurs sociaux de la place croissante occupée par l'islam dans les quartiers populaires rencontrent donc le discours sur le « séparatisme islamiste » du président de la République. On retrouve ici, sous une nouvelle forme, le phénomène décrit dans la partie précédente quant au système de défiance qui émerge des injonctions contradictoires de la politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation. L'extrait suivant de mon journal de bord illustre cette difficulté :

*Avril 2018*

*La constitution de groupe de travail thématique sur la radicalisation dans certains quartiers d'une grande métropole de l'Est de la France n'est pas tout repos. Dans un des quartiers, les acteurs de terrain sont confrontés à une association confessionnelle musulmane qui s'est mise en marge et qui a été mise en marge des actions publiques portées par les autres acteurs du quartier. Cette association touche nombre d'habitants du quartier et est considérée comme « concurrente » aux actions des participants au groupe de travail qui critique son « communautarisme ». Un plan d'action est décidé dont l'objectif est de ramener cette association dans le « jeu républicain ». Quelque jour plus tard, je reçois un coup de fil de la préfecture m'expliquant qu'il est absolument impensable de travailler avec cette association qui fait l'objet d'une surveillance par les renseignements territoriaux et qui fera l'objet prochainement de contrôle sanitaire de leurs locaux dont l'objectif est la fermeture d'une « école coranique clandestine. »*

L'enjeu sécuritaire de prévention du « séparatisme islamiste » « colonise » l'agir professionnel des travailleurs sociaux. Nous empruntons ici le concept de « colonisation du monde vécu » à Habermas. Le philosophe allemand décrit ainsi le processus d'instrumentalisation du monde vécu par les impératifs propres à des sous-systèmes autonomes : « les impératifs des sous-systèmes devenus autonomes affluent de l'extérieur dans le monde vécu – comme les maîtres de la colonisation dans les sociétés tribales – et s'assimilent à lui par la force » (Habermas, 1987, p. 391). En somme, l'impératif sécuritaire colonise l'action sociale en bridant son libre arbitre et en empêchant l'usage de discours non préformé par celui-ci. Une association culturelle suspectée de « séparatisme » n'est plus considérée que comme le terreau d'un risque terroriste. Ce processus de colonisation bloque l'agir de nombreux professionnels de l'action sociale sommée de se conformer à cette conception sécuritaire de leur territoire. En témoigne l'omniprésence du lexique sécuritaire de la radicalisation dans le discours des travailleurs sociaux. Les notions de « signaux faibles » (Alloing, 2017), d'AMT (association de malfaiteurs en vue d'une entreprise

<sup>16</sup> Pour Delphine Serre, l'action des assistantes sociales, majoritairement issues des classes moyennes, s'apparente à « une entreprise de normalisation qui vise à la fois une civilisation des mœurs et une démocratisation de la vie privée » (Serre, 2009, p. 143).

terroriste), de renseignements, etc., émaillent les entretiens et, lors de mon travail de prévention et de formation, mon propre discours. Cette colonisation n'empêche toutefois pas une certaine réflexivité, comme en témoigne Mohammed dans la suite de l'entretien précédemment cité :

*« Je pense qu'il faut pas focaliser [sur la radicalisation] parce que plus on focalise, plus on stigmatise. Si on vient avec une pancarte prévention de la radicalisation, c'est comme si on les traitait de futurs terroristes ou d'actuels terroristes. Non. On fait notre taf, ça fait partie de l'éducation. »*

À ce stade toutefois, la réflexivité se cantonne au niveau du discours et peine à se faire une place dans des pratiques largement assujettie à l'impératif sécuritaire.

## **Conclusion : pour une prévention de la polarisation sociale**

L'implication de l'intervention sociale dans la politique publique de lutte et de prévention de la radicalisation et du séparatisme islamique aboutit, dans sa configuration actuelle à deux phénomènes problématiques. D'une part l'émergence d'un système de défiance généralisé entre les services de sécurité, les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées. Ce système de défiance empêche les professionnels de réaliser leur mission respective. Le second phénomène est celui de la colonisation de la grammaire sécuritaire au cœur même du travail social. Le sentiment d'infériorité du social vis-à-vis du sécuritaire est à ce point intériorisé que le discours critique se cantonne justement au discours et n'a que peu d'effets dans les actes.

Je ne souhaite toutefois pas conclure cet article par ce simple constat. Il me semble qu'une évolution de la politique publique de prévention de la radicalisation et du « séparatisme » vers une prévention des polarisations sociales permettrait à chacun de retrouver la place qui est la sienne. La polarisation peut être comprise comme un « processus d'exacerbation des différences entre les groupes sociaux causant une recrudescence des tensions » (Brandsma, 2017). Le concept de polarisation est aujourd'hui convoqué comme facteur explicatif de l'endossement d'un registre radical sans que des travaux solides viennent appuyer ce constat. Il nous semble cependant que la polarisation d'une société sur des thématiques fortement clivées (la laïcité, le voile...) pourrait expliquer certaines trajectoires de radicalisation.

La redondance du vécu du racisme, de la discrimination ou plus généralement de l'injustice dans la trajectoire d'individus qualifiés de « radicalisés » pourrait accréditer cette hypothèse explicative (Truong, 2017 ; Bonelli, 2018). La focalisation de la politique publique autour de la radicalisation contribue très fortement à polariser la société autour de l'islam et à nourrir les positions les plus extrêmes, les plus cristallisées. Il semble cependant possible, par le biais d'un changement radical d'orientation de la politique publique, de prévenir ce processus en ouvrant le travail de prévention et de lutte à l'ensemble des radicalités traversant l'espace social. À cette condition, l'intervention sociale sera en mesure d'agir au cœur même de ses missions, sans être colonisé par l'impératif sécuritaire. En contrepartie, le travail des services de sécurité sera plus

efficace, car resserré sur ses missions propres sans chercher à exercer une tutelle sur les services sociaux.

Bruno MICHON  
Docteur en sociologie  
Chargé de recherche et de développement  
à l'École Supérieure Européenne de  
l'Intervention sociale  
Membre associé au laboratoire DynamE  
(Université de Strasbourg/CNRS)  
Site de Schiltigheim  
12 rue Jean Monnet CS 90045  
67311 Schiltigheim Cedex  
E-mail : bruno.michon@eseis-afris.eu

## Bibliographie

- Alix, J. et Cahn, O. (2017). « Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 4(4), 845-868.
- Alloing, C. et Moinet, N. (2017). « Traquer les signaux faibles ou l'art illusoire de chercher des aiguilles... dans une botte d'aiguilles », *I2D – Information, données & documents*, 54(3), 17-18.
- Andersen, L.-E. (2015), « Terrorisme et contre-radicalisation : le modèle danois », *Politique étrangère*, 2 (été), 173-183.
- Beynier, D. (2006). « Les métiers de l'intervention sociale. Un champ de plus en plus difficile à délimiter », *Informations sociales*, 133(5), 38-45.
- Bonelli, L. et Carrié, F. (2018). *La fabrique de la radicalité : une sociologie des jeunes djihadistes français*. Paris : Seuil.
- Boucher, M. (2012). « Le travail social face aux familles populaires : la "nébuleuse" de la parentalité en question », *Pensée plurielle*, 29(1), 75-98.
- Bourdieu, P. (1998). *Contre-feux : propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*. Paris : Liber.
- Brandtsma, B. (2017) *Polarisation: Understanding the Dynamics of Us Versus Them*. BB in Media.
- Clariana, L. (2017). « Laïcité, radicalisation, protection de l'enfance : pour quels enjeux ? » Dans M. Boucher (dir.), *La laïcité à l'épreuve des identités. Enjeux professionnels et pédagogiques dans le champ éducatif et social*. Paris : L'Harmattan.
- Clariana, L. (2020). *Laïcité, radicalisation et protection de l'enfant*. Paris : L'Harmattan.
- Corbin, J. et Strauss, A. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative, techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.
- Dhume-Sonzogni, F. (2016). *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*. Paris : Demopolis.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2000). « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 41(3), 417-445.
- Eser Davolio, M., Banfi, E., Gehrig, M., Gerber, B., Luzha, B. et Mey, E. (2015), « Hintergründe jihadistischer Radikalisierung in der Schweiz. Eine explorative Studie mit Empfehlungen für Prävention und Intervention. Schlussbericht ». *Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften*, 40, 15-36.
- Foucault, M. (2004). *Cours au Collège de France 1978-1979. Naissance de la biopolitique*. Paris : Gallimard-Seuil.

- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard.
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*, Paris : Éditions de la MSH.
- Lebon, F. (2018). « Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire », *Informations sociales*, 196-197(1-2), 93-100.
- Le Goaziou, V. (2014). « Délinquance juvénile et politiques de prévention : les défis de la prévention spécialisée », *Journal du droit des jeunes*, 333(3), 24-27.
- Lorcerie, F. et Moignard, B. (2017). « L'école, la laïcité et le virage sécuritaire post-attentats : un tableau contrasté », *Sociologie*, 8(4), 439-446.
- Lorcerie, F., Tietze, N. et Romhild-Benkaaba, K. (2007). « Politisation autour de l'islam et légitimation des ordres politiques nationaux en Europe, une comparaison France-Allemagne ». Dans F. Forêt (dir.), *L'espace public européen à l'épreuve du religieux* (pp. 179-206). Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles.
- Mucchielli, L. (2016). *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris, La Découverte.
- Pnaud, D. (2018). *Le spectre de la radicalisation. L'administration sociale en temps de menace terroriste*. Rennes : Presses de l'EHESP.
- Qureshi, P. A. R., Memon, N., Wiil, U. K. et Karampelas, P. (2011). Detecting social polarization and radicalization. *International Journal of Machine Learning and Computing*, 1(1), 49-57.
- Ragazzi, F. (2014). « Vers un "multiculturalisme policier" ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni », *Les Études du CERI*, 206, 1-39.
- Schütz, A. (2007). *Essais sur le monde ordinaire*, Paris : Le Félin poche.
- Serre, D. (2009). *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris : Raison d'Agir.
- Serre, D. (2010). « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et Société*, 34(2), 149-162.
- Soulé, B. (2007). « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Stanley, T. et Guru, S. (2015). « Childhood radicalisation risk: An emerging practice issue ». *Practice*, 27(5), 353-366.
- Schlegel, J.-L. (2016). « Le burkini affole la laïcité française », 10(octobre), 7-10.
- Truong, F. (2017). *Loyautés radicales : l'islam et les "mauvais garçons" de la nation*, Paris : La Découverte.
- Verba, D. et Guélamine, F. (2014), *Interventions sociales et faits religieux, les paradoxes des logiques identitaires*. Rennes : Presses de l'EHESP.
- Yvorel, J.-J. (2009) « L'"invention" de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social ». Dans *Jeunesse oblige, histoire des jeunes en France, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle* (pp. 83-94). Paris : Presses universitaires de France.